



Communiqué de presse

Cession des établissements MGEN : L'intersyndicale appelle à la mobilisation le 5 novembre 2024

Paris, le 17 octobre 2024 – En juin 2023, la MGEN a annoncé la cession de ses 35 établissements sanitaires, médico-sociaux et centres médicaux, dentaires, optiques et audio aux 10 régions du groupe VyV, qu'elle a co-fondé avec Harmonie Mutuelle en 2017. Cette décision entraîne le transfert de plus de 4000 salariés, avec une remise en cause drastique de leur statut social.

L'intersyndicale de la MGEN (CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA) dénonce une scission imposée sans concertation, qui menace directement les acquis sociaux des salariés. Les syndicats alertent également sur le lien désormais avéré entre la cession de ces établissements et la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des fonctionnaires, enjeu financier majeur pour le groupe (il s'agit pour la MGEN de répondre aux appels d'offres des 3 fonctions publiques pour l'obtention des marchés de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires).

Pour la MGEN, qui se décrit comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, les économies espérées priment sur son histoire et ses engagements.

Une mobilisation pour préserver les droits des salariés

Face à l'absence de négociations respectueuses des enjeux sociaux, l'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser le 5 novembre prochain pour exiger un cadre de négociation digne de l'importance historique de cette cession. Depuis le début des discussions, l'intersyndicale a œuvré pour garantir le maintien des droits des salariés, et pour éviter une fuite massive de soignants dans un secteur déjà en crise d'attractivité.

Une gouvernance mutualiste remise en question

Depuis 2023, les organisations syndicales dénoncent le démantèlement progressif de l'œuvre mutualiste de la MGEN, marqué par l'absence d'un vote décisif lors de l'Assemblée Générale d'Arras. Les syndicats regrettent l'opacité de la gouvernance d'une institution qui se prétend pourtant exemplaire en matière de démocratie. Malgré cela, ils ont fait preuve de responsabilité en accompagnant le processus de transfert amorcé en juin dernier, dans l'espoir d'obtenir des garanties pour les salariés.

Le mépris des employeurs face à la colère des salariés

Aujourd'hui, à quelques séances de la fin des négociations, la colère des salariés monte. Ils dénoncent l'empressement des employeurs, MGEN et VyV, à clore ce processus au moindre coût, au détriment des salariés et des patients qui jusque-là bénéficiaient d'une offre de soin de qualité accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

L'intersyndicale, représentant des milliers de travailleurs, refuse de cautionner une casse sociale irresponsable, mettant en péril l'avenir des établissements.

Elle appelle donc à une mobilisation forte pour défendre les droits des salariés et l'avenir d'un modèle de santé solidaire.

Contacts presse :

Eléonore PAYS Déléguée syndicale centrale CFE-CGC. 06.09.78.41.95 / eleonore.pays@orange.fr

À propos de la MGEN et du groupe VyV :

Le groupe MGEN est un acteur historique de la mutualité en France. Le groupe VyV, fondé en 2017, est aujourd'hui le premier opérateur non lucratif de santé en France.